

TRANSITIONS PROFESSIONNELLES



PAYS DE LA LOIRE

Entreprise

ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE **TRANSITION** PROFESSIONNELLE

Depuis 2019, le droit du travail permet à un salarié de **disposer d'un congé pour se former à un nouveau métier** tout en **conservant sa rémunération**. Il s'agit du Parcours de transition professionnelle (PTP).

Le PTP est un moyen de **changer de vie professionnelle** : formation financée, contrat de travail et salaires maintenus, suivi d'un parcours de formation. L'association Transitions Pro est l'opérateur financier de ce dispositif. Une entreprise peut, si elle le souhaite, contribuer à la réussite de ce parcours.

1 Rôle d'Opco EP

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec Transitions Pro Pays de la Loire, Opco EP favorise les transitions professionnelles de salariés souhaitant rejoindre les secteurs professionnels de son champ d'intervention.

À ce titre, il assure le **financement des coûts pédagogiques** des projets de transition retenus.

2 Rôle de l'entreprise

Une **période de découverte et de mise en pratique** des acquis de la formation (stage) est prévue dans chaque parcours. Elle est nécessaire à la validation du projet professionnel et à l'obtention du diplôme visé.

Dans le cadre du parcours de transition, l'**entreprise est le lieu de réalisation de ce stage**.

Un stage réussi peut conduire à une insertion professionnelle dans cette même entreprise.



3 Financement

- ✓ Coût pédagogique* : Opco EP assure le **financement, en tout ou partie**, du coût pédagogique.
- ✓ Rémunération du candidat* : la rémunération du candidat est **maintenue** par Transitions Pro.

*Financement sous réserve d'être reconnu pertinent par les Commissions paritaires régionales et de s'inscrire dans les priorités.



**Contactez votre
conseiller Opco EP :**

opcoep.fr/mon-conseiller